

LA LUNE GUIDE LE SAUMON,
PARLE À L'INDIEN,
SE MÉFIE DE L'HOMME BLANC.

L'INDIEN ET LA MER

UN FILM DE MAURICE BULBULIAN · PRODUIT PAR JACQUES VALLÉE
UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA



OFFICE
NATIONAL DU FILM
DU CANADA

NATIONAL
FILM BOARD
OF CANADA

L'INDIEN ET LA MER

Dossier d'information

Rédaction : Michel Coulombe

Coordination : Marie-Pierre Tremblay

Mise en marché : André Dugal

L'Indien et la Mer

Durée : 121 minutes 30 secondes

N^{OS} d'identification

Film : C 0292 083

Vidécassette : C 9292 083

Les vidéocassettes comprennent des sous-titres codés pour les personnes sourdes ou malentendantes.

16 mm et vidéocassettes tous formats. Pour *achat* et *location*, veuillez vous adresser au bureau de l'Office national du film du Canada qui dessert votre région. Également disponible en vidéocassette pour *prêt*, *location* ou *consultation sur place* dans plusieurs bibliothèques publiques, à certaines conditions.

Pour commander ou pour obtenir des renseignements, veuillez composer (sans frais) :

Provinces atlantiques : 1 800 561-7104

Québec : 1 800 363-0328

Ontario : 1 800 267-7710

Ouest du Canada, Yukon et Territoires du Nord-Ouest : 1 800 661-9867

ISBN : 0-7722-0482-9

Information et Publicité, C. P. 6100, Succursale « A », Montréal (Québec) H3C 3H5

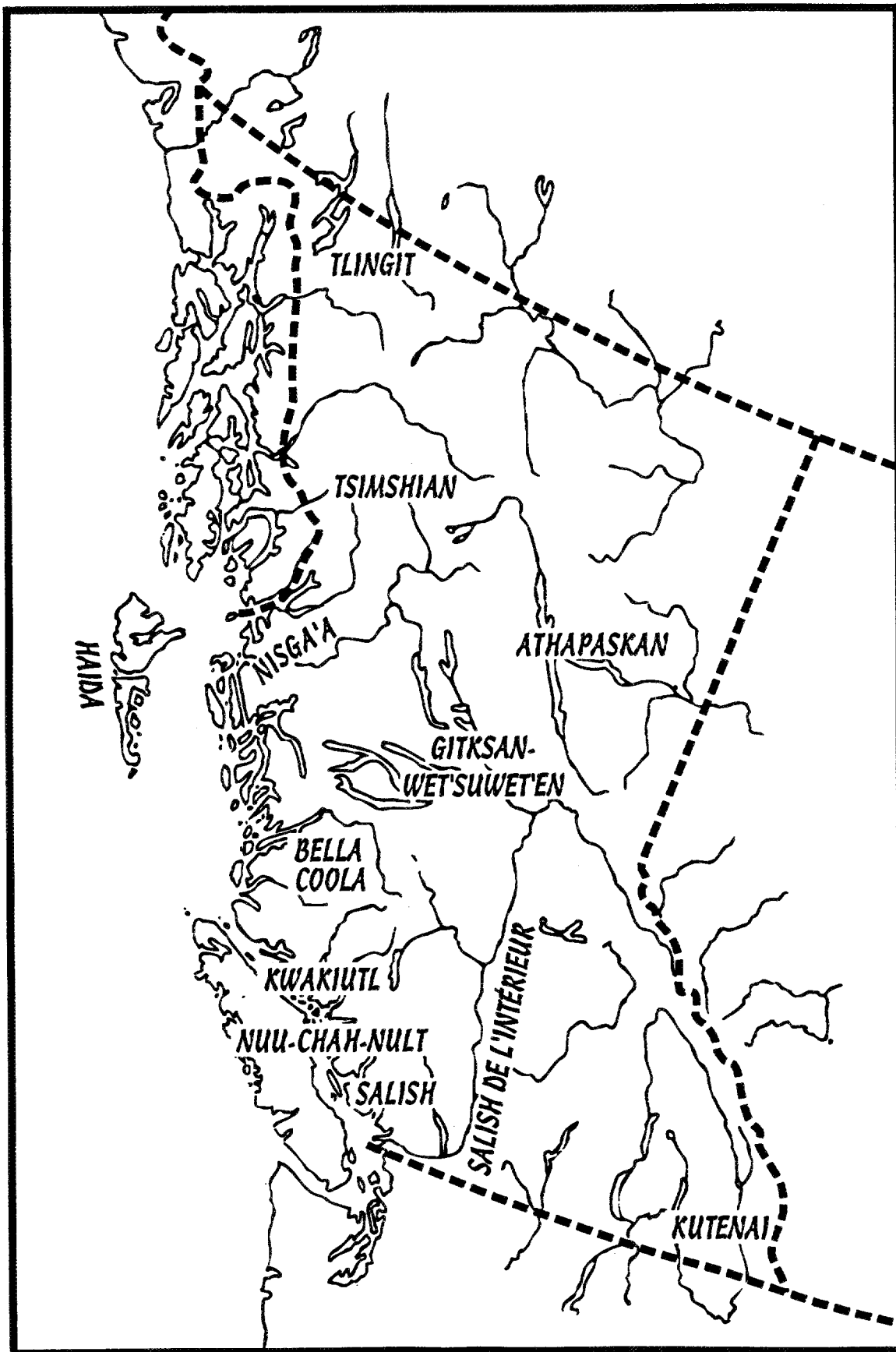
© 1992 Office national du film du Canada

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

Carte territoriale	2
Le film	3
Les Indiens de la côte pacifique	5
Entretien avec Maurice Bulbulian	7
Bio-filmographie de Maurice Bulbulian	15
Déclaration de 1982 des Premières Nations	17
Les Indiens et la pêche en Colombie-Britannique — quelques dates importantes	18
Générique	20
Les Indiens du Canada — filmographie	24
Les Autochtones du Québec	27

QUELQUES NATIONS AUTOCHTONES DE LA CÔTE PACIFIQUE DU CANADA



LE FILM

Au commencement, il y avait le ciel. Les Rocheuses et le Pacifique. Les forêts, les oiseaux et les poissons. La nature, simplement. Puis, sont arrivés les Indiens. Différents peuples indiens. Et, peu importe leur culture ou leur langue, ces Squamish, ces Kwakiutl, ces Nuu-Chah-Nulth se sont intégrés à l'écosystème de la région de l'île de Vancouver et de la côte pacifique. Naturellement. Sans coupe à blanc ni pêche dévastatrice. Tout de même, ils ont chassé, ils ont pêché le hareng et le saumon, ils ont partagé leurs richesses, ils ont commercé aussi. Toujours dans le respect de leur environnement et en harmonie avec la terre mère. Des choix de société qui n'ont rien de bien surprenant : qui serait assez fou pour détruire les ressources dont dépend sa survie ?

Et les marées se sont succédé, comme d'ailleurs les lunes et les saisons. Les siècles également.

Plus tard, des milliers d'années plus tard, sont arrivés les hommes blancs. Les Européens. Découvreurs et conquérants. Aussitôt, ils ont pris possession du territoire. De tout le territoire. Ils ont créé une province, imposé leurs lois, leurs frontières, leurs ministères, leur vision du monde. Si bien que peu à peu, le paysage millénaire s'est effacé derrière leurs villes tandis qu'ils parlaient, entre eux, de propriété, de profit et de commerce international. Tandis qu'ils multipliaient les règlements pour le bien de tous, c'est-à-dire de quelques-uns. Occupés à refaire le monde à leur image, ces hommes venus d'ailleurs n'écoutaient plus le bruit des vagues, ne regardaient plus les montagnes, n'interrogeaient plus les berges. Leurs ambitions les avaient rendus aveugles et sourds. Riches, aveugles et sourds.

Les Européens ont donc continué de faire des affaires, bonnes et mauvaises, pendant que la terre s'appauvissait et que les Indiens devenaient des mendiants, des obstacles au progrès, des empêchements de pêcher à fond.

Mais un jour, lorsque le pays a été vraiment sens dessus dessous, les Européens se sont mis à craindre pour la survie de l'espèce. Inquiets, ils ont alors inventé l'écologie. Et ils ont trouvé les mots pour décrire, comme personne avant eux, l'environnement. Penchés sur la question avec le plus grand sérieux, ils ont mesuré les enjeux, défini des objectifs et étudié les impacts. Puis ils ont resserré la réglementation de la pêche, ensemencé les rivières avec des saumons de pisciculture et reconsidéré la reconnaissance des droits ancestraux des Indiens. Situation parfaitement sous

contrôle. Du moins voulaient-ils le croire, préférant ignorer que les Indiens, de leur côté, recherchaient, eux aussi, des solutions. D'autres solutions.

Si seulement les Européens avaient cherché à comprendre ce lien vital qui unit, depuis des lunes, l'Indien et la mer... Mais ils n'ont rien vu, rien entendu.

Texte : Michel Coulombe

LES INDIENS DE LA CÔTE PACIFIQUE

Différentes communautés indiennes habitent les îles et la côte de la Colombie-Britannique depuis environ 10 000 ans. Leur installation dans cette partie du Canada a devancé de plusieurs millénaires celle des Européens qui n'ont vraiment découvert et occupé la région qu'au XVIII^e siècle. Plus de 30 groupes autochtones ayant une identité culturelle distincte sont présents sur le territoire. En 1984, le ministère des Affaires indiennes évalue leur nombre à 61 000, répartis en 196 bandes. La population de la province dépasse quant à elle les 3 millions d'habitants.

Chacune de ces nations autochtones occupe une partie du territoire. Les Haida habitent les îles de la Reine Charlotte. Les Tlingit vivent dans le nord-ouest de la province. Les Tsimshian sont installés sur la côte, entre les rivières Skeena et Nass. Plus au sud, toujours sur la côte, on trouve les Kwakiutl et les Nuu-chah-nulth. Les Bella Coola, comme les Gitksan Wel'suwet'en, vivent au nord des Kwakiutl, à l'intérieur des terres. Les Athapaskan occupent un vaste territoire délimité par les rivières Yukon et Prince George. La partie sud du territoire intérieur est habitée par les Coast Salish, les Interior Salish et les Kutenai. L'arrivée des Blancs, attirés d'abord par la traite des fourrures, puis par la ruée vers l'or, l'exploitation forestière et la pêche au saumon, a considérablement diminué l'étendue de leurs territoires respectifs. Et affecté leurs droits.

Les modes de vie de ces communautés diffèrent, dépendant, notamment, du territoire où elles sont établies. Ainsi, dans la partie nord, à l'intérieur des terres, les Indiens ont formé de petites communautés nomades. Sur la côte, des communautés très structurées occupent des territoires de chasse et de pêche, et des lieux de cueillette de baies, de racines et d'écorce. Toutefois, malgré les différences culturelles et même s'ils ne parlent pas une langue commune, les communautés indiennes de la côte pacifique, isolées des autres peuples autochtones par les Rocheuses, partagent une même culture.

La richesse des ressources naturelles de la région a permis à ces communautés d'atteindre un niveau de développement comparable à celui des sociétés agricoles qui se sont développées ailleurs sur le continent. Le bois est une matière première très utilisée, le bois et l'écorce des cèdres servant à eux seuls à la fabrication de vêtements, de paniers, de boîtes, de tapis, de maisons de planches et de canots. Par exemple, les Nuu-chah-nulth utilisent les arbres à la fois pour s'abriter et pour

s'habiller. Ils construisent de grandes maisons, larges et rectangulaires, pouvant accueillir plusieurs familles en hiver.

Le poisson constitue lui aussi une ressource de premier plan, particulièrement le saumon, mais aussi le hareng, le flétan, la morue, la baleine et l'eulachon ou poisson-chandelle. La mer fournit par ailleurs les moules, le crabe, les œufs de hareng, les algues et les oursins. La pêche joue un rôle central dans la vie des Indiens de la côte pacifique, conditionnant non seulement les habitudes alimentaires, mais aussi les croyances, les fêtes, les mythes et les cérémonies. Certains Indiens pratiquent également la chasse, que ce soit celle, au harpon, des marsouins, des phoques et des otaries, ou celle des cerfs et des chèvres des montagnes.

Traditionnellement, le bien-être d'une communauté est lié au statut, à la fortune et à la générosité de son chef et des autres personnes de haut rang qui la dirigent. Ces familles élargies ne sont pas régies par un système de classes. Chaque individu y a un statut différent, son rang étant établi en fonction de ses liens de parenté et de sa fortune.

Les Indiens de la région organisent des potlaches, des fêtes qui durent plusieurs jours. Le potlach, emprunt au vocabulaire chinook qui signifie « don », se tient sous l'auspice d'un chef de haut rang. Longtemps interdites par les Blancs, ces cérémonies à caractère à la fois social, politique et économique correspondent à un mariage, à la mort d'un chef, à l'élévation d'un totem, à l'attribution d'un nom. Elles servent aussi à soutenir un village en manque de poisson ou ayant été touché par un feu de forêt. Chants, danses et spectacles marquent ces cérémonies dont l'aspect le plus important est toutefois la distribution de biens de valeur.

Source principale : *Aboriginal Peoples of British Columbia : A Set of Readings*, document préparé par Cross Cultural Consulting Inc. à l'intention du ministère des Pêches et Océans de la Colombie-Britannique

ENTRETIEN AVEC MAURICE BULBULIAN

Maurice Bulbulian fréquente les Indiens du Canada depuis déjà plusieurs années. En 1978, il coréalise avec Marc Hébert un court métrage sur la chasse au castor chez les Montagnais de la basse Côte-Nord, *Ameshkuatan — Les Sorties du castor*. Puis il se tourne vers le Nord du Québec et consacre, en 1982, un long métrage aux Inuit qui s'élèvent contre les menaces qui guettent leur société, *Debout sur leur terre*. À la fin des années quatre-vingt, il jette un regard d'ensemble sur la situation des Indiens au pays dans *L'Art de tourner en rond*, un bilan critique des conférences constitutionnelles de 1983, 1984, 1985 et 1987 portant sur la question amérindienne. Cette réflexion sur le discours des Premières Nations et les choix de société qui y sont associés se poursuit, naturellement, sur la côte pacifique dans *L'Indien et la Mer*.

...

Michel Coulombe : *Quel a été le déclencheur de ce projet de film ?*

Maurice Bulbulian : Je venais de terminer *L'Art de tourner en rond* quand Bob Warren, un ami qui travaille à Pêches et Océans Canada, m'a appelé. Il me suggérait de réaliser un film sur les problèmes auxquels font face les Indiens dans le secteur de la pêche sur la côte pacifique.

Il y avait dans la région des projets pilotes de cogestion conçus afin de permettre aux Indiens de reprendre leur place dans le secteur de la pêche. Mais on sentait une certaine résistance au sein même du ministère responsable de ces projets tandis que les Indiens demeuraient très méfiants : depuis l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération, le pouvoir avait joué contre eux et en faveur de l'industrie des pêches, de plus en plus présente. En fait, à coup de lois et de règlements, on a peu à peu éloigné les Indiens de la pêche. On leur a interdit de pêcher avec un filet dans une rivière, on les a obligés à prendre des permis, etc. Résultat : tous les Indiens se sont fait arrêter, un jour ou l'autre, par un garde-pêche...

M. C. : Le rapport des Indiens avec les gouvernements et le reste de la population est-il plus explosif dans cette région du pays ?

M. B. : En fait, il est très symptomatique de ce qui se passe partout au pays. La repossession de la mer y est devenue une priorité pour les Indiens, un enjeu stratégique. Et on sait d'expérience qu'une telle situation est explosive parce que les problèmes liés aux ressources marines constatés jusqu'ici sur la côte Est se retrouvent aussi sur la côte pacifique. Même désastre potentiel, même détérioration des ressources, mêmes problèmes environnementaux...

Reste qu'au sein même de la population indienne, il y a des variantes. Il n'y a pas d'action unique. C'est facile à comprendre dès lors où on sait que, dans la région, les cultures sont très diverses et qu'on y parle 28 langues. De plus, il faut comprendre que tous les Indiens de la région n'ont pas les mêmes rapports avec le hareng ou le saumon. Et qu'ils n'occupent pas tous le territoire de la même façon. Certains ne font pas encore face à la pénurie, alors que d'autres ont vu leur rivière se vider de toutes espèces. D'autres encore se butent à des pêcheurs commerciaux qui s'installent à l'embouchure de la rivière et contrôlent entièrement la pêche. Chaque communauté doit donc mener sa propre bataille. À sa façon.

Pour comprendre à quel point les modes de vie diffèrent de l'une à l'autre, il suffit de s'arrêter à la situation d'une seule. Par exemple, la culture de l'une de ces communautés est construite autour d'une espèce, le poisson-chandelle. Ce poisson est tellement gras qu'on le fait sécher, puis on lui met une mèche à travers le corps et il brûle, exactement comme une chandelle. Ces Indiens ont appris à en extraire l'huile, un produit si recherché qu'il y avait des routes à travers la Colombie-Britannique et jusqu'en Alberta pour en assurer le commerce. Lorsque les grands chefs venaient au village — et cela se fait encore aujourd'hui — on leur donnait des barils de cette huile dans laquelle on trempe la nourriture. Il s'agit d'un bien précieux, du moins pour eux.

(...) La gamme de ces cultures me fascine. C'est pourquoi je rêve d'enregistrer — à la manière de Frank Boas qui avait réuni de la sorte 144 recettes — les histoires, les traditions des Indiens de cette région. J'aimerais interviewer les vieux avant que la mémoire collective dont ils sont les derniers porteurs ne se perde complètement. Cela ne se fait encore, hélas, que de façon très approximative.

M. C. : Les coutumes diffèrent, mais est-ce que le sentiment d'exaspération à l'égard des Blancs est semblable ? (négociations interminables, règlements contraignants, interdictions incomprises...)

M. B. : Absolument. Principalement parce que la pêche est maintenant réglementée, ce qui paraît incompréhensible à tous les Indiens, quelle que soit leur appartenance. Blocage complet. Ils refusent donc de prendre des permis, on les arrête, etc. Une situation sans issue. Le récent jugement Sparrow donne raison aux Indiens en reconnaissant leurs droits sur les territoires où, traditionnellement, ils exerçaient la pêche. Les règlements en vigueur jusque-là ont été reconnus nuls et non avenue. Par ailleurs, il en ressort que le gouvernement a des devoirs et des obligations envers les Autochtones : qu'ils aient la nourriture qu'il leur faut, dans la mesure où les normes de conservation sont respectées. La pêche commerciale ne vient qu'ensuite. La situation se complique maintenant parce que les Indiens disent que le commerce du poisson fait aussi partie de leurs traditions, ce qui signifierait qu'il aurait préséance sur la pêche commerciale. La Cour Suprême ne s'est pas encore prononcée là-dessus.

M. C. : Et si la Cour Suprême reconnaissait également ce droit aux Indiens ?

M. B. : Cela affecterait grandement l'industrie de la pêche sur la côte pacifique. Elle serait complètement transformée. À l'avantage des Indiens, bien sûr, mais on assisterait alors à la mise en place d'un type nouveau de gestion, basé en partie sur des connaissances traditionnelles autochtones de même que sur des concepts environnementaux contemporains et qui, à moyen terme, devrait convenir à toutes les parties en cause.

M. C. : Quel est le rapport au territoire des Indiens de la côte pacifique ?

M. B. : Pour eux, contrairement aux Européens — le nom qu'ils donnent toujours aux Blancs — posséder la terre constitue un non-sens : ils ont tout de même développé une notion de possession qui se situe à la fois dans le temps et dans l'espace. Le chef héréditaire d'un village se place sur la plage et considère comme faisant partie de son territoire les montagnes qui sont derrière lui et la mer, aussi loin que porte son regard. S'il va en mer, que ce soit à 20 ou à 40 kilomètres de la côte, il estime toujours que son territoire va aussi loin que porte son regard. Toutefois, ce territoire ne lui appartient pas en propre mais bien en tant que représentant de sa communauté. Il en a la responsabilité devant celle-ci, mais aussi devant sa descendance. Il ne pourrait donc pas en marchander une partie.

M. C. : *Avant l'arrivée des Européens, ce rapport au territoire était-il sans accrochage ?*

M. B. : Évidemment, il y a eu des guerres, des affrontements, mais aussi des ajustements, des négociations, notamment parce qu'il y a souvent interdépendance entre les groupes. Telle communauté a le saumon un certain temps avant telle autre, ce qui l'amenait à échanger, à commercer. Les anthropologues comprennent maintenant que les potlatches, ces grandes fêtes indiennes, avaient notamment pour fonction d'assurer les liens économiques entre les communautés. Les échanges de cadeaux qu'on y faisait créaient des obligations. Ainsi, si un chef offrait un cadeau à un autre, ce dernier devait lui en rendre un qui soit aussi beau. D'ailleurs, pour écraser quelqu'un, il suffisait de lui en donner un d'une telle valeur qu'il ne pouvait le rendre. Les potlatches permettaient aussi de régler les contentieux entre les communautés.

Les Blancs les ont interdits vers 1898, à l'incitation des missionnaires qui constataient que les Indiens avaient une cohésion face à laquelle ils se sentaient impuissants. On a ainsi cherché à éliminer ce qui était l'équivalent de l'église, l'endroit où les Indiens dansaient, la *longhouse*. Mais en s'en prenant à leur vie spirituelle, on a, du même coup, isolé les Indiens les uns des autres et brisé leurs liens économiques. L'intervention des Blancs aura été encore plus dévastatrice qu'ils ne le souhaitaient...

M. C. : *Donc, aujourd'hui, les potlatches n'existent plus.*

M. B. : Depuis 1960, l'interdiction a été levée. C'est donc très récent. Et dans un monde où la culture orale occupe autant de place, la mémoire collective en a été très affectée. Il ne reste que des fragments de mémoire, des notions entre lesquelles les Indiens ne parviennent pas toujours à faire de liens. Mais ils affirment que ces connaissances ne peuvent pas se perdre, qu'il leur est possible de communiquer avec l'autre partie du monde. Ainsi un homme m'a-t-il dit avoir fait un jeûne un jour sans avoir eu de vision. Il s'est tout de même mis à chanter une chanson qu'il ne connaissait pas... Un vieux lui a alors dit qu'il s'agissait d'une chanson extrêmement importante, oubliée depuis longtemps, celle d'un grand chef.

M. C. : *La vie spirituelle est très intense chez les Indiens.*

M. B. : Certaines communautés sont très secrètes à ce sujet. Elles se méfient particulièrement des anthropologues. Certaines traditions, certains aspects de leur culture n'ont survécu que grâce au

secret. Ainsi, il y a des danses auxquelles je ne pouvais pas assister. On m'avait de toute façon prévenu : quand bien même je voudrais les filmer, on ne verrait rien sur la pellicule...

M. C. : Les lunes sont très présentes dans L'Indien et la Mer. Ont-elles un sens pour tous les Indiens de la Colombie-Britannique ?

M. B. : Principalement pour les plus âgés. Les séries de lunes, les noms qu'on leur attribue, diffèrent selon les communautés. Il m'a fallu les fusionner, faire des choix pour établir la structure du film. On a longtemps pensé que seuls les peuples d'agriculteurs avaient un calendrier. On sait aujourd'hui que c'est faux, que les Indiens à travers le pays, y inclus les chasseurs des plaines, possédaient des calendriers, connaissaient les équinoxes et les solstices.

M. C. : L'Indien et la Mer donne principalement la parole aux hommes. On voit à peine les femmes.

M. B. : Parce qu'il est question de la pêche et que la pêche est avant tout une activité masculine. Par contre, la récolte des mollusques est aussi bien assurée par les femmes que par les hommes. Tout de même, les femmes sur la côte Ouest sont moins présentes, moins puissantes que ne le sont les mères de clan, par exemple celles qu'on trouve dans les communautés iroquoiennes.

On a la mauvaise habitude de chercher à ramener les nations amérindiennes à une seule activité. Bien sûr qu'en plus de pêcher, les Indiens de la côte pacifique chassent le gibier, puis cueillent des baies et des légumineuses. Lorsqu'on évoque le rapport à la nature, à l'environnement des Indiens, il faut éviter de simplifier. En fait, ils ont un rapport à la nature très différent du nôtre. Pour eux, la notion de partage a une grande valeur. Ainsi, ils refusent de voir une personne ou un groupe s'accaparer des ressources. C'est d'ailleurs le principal reproche qu'ils font aux Européens. Toutefois, les Indiens ne disent pas que les Blancs doivent cesser de pêcher ou encore ne plus couper des arbres ; ils l'ont fait bien avant eux. Le point de vue qu'ils expriment est celui de gens qui sont dans la nature, qui en font partie intégrante plutôt que d'être au-dessus. La notion d'interdépendance est très claire pour eux. Et bien assumée.

Aujourd'hui, parmi la génération d'Indiens de 40 à 55 ans qui ont eu la possibilité de faire des études universitaires, il y a des penseurs qui cherchent à concilier la société dans laquelle nous vivons, consommatrice, capitaliste, commerçante, avec les valeurs traditionnelles. Ils veulent

garder ce qu'il y a de mieux du cadre de vie qu'on a voulu leur imposer, sans toutefois y perdre leur âme. Il leur faut donc faire des choix, trouver des nouvelles formules car il est exclu pour eux de retourner en arrière. Il n'y a que les Blancs pour croire à cela ! Déjà, les Indiens s'entendent sur le développement d'une économie à l'échelle communautaire. L'autosuffisance. Pour eux, il ne s'agit surtout pas de remplacer le *Canadian fish* par l'*Indian fish*...

M. C. : *Les choix de société auxquels font face les communautés indiennes ne valent pas que pour eux.*

M. B. : Nous-mêmes sommes aux prises avec des problèmes semblables, des problèmes qui commandent une sérieuse réflexion sur l'avenir. Qu'on pense seulement au Saint-Laurent qui est l'égout de l'Amérique du Nord ! De plus en plus, à la suite des conférences constitutionnelles sur la place des Autochtones dans le pays, il est clair que les Indiens vont y constituer un troisième pouvoir. Il s'agit maintenant, pour cohabiter en harmonie, de délimiter le champ de chacun. Toutefois, il faut comprendre qu'en participant plus activement à la gestion des ressources et du territoire, les Indiens quittent l'opposition pour faire face, de plein front, aux problèmes. À nos côtés.

M. C. : *Or ils sont dans l'opposition depuis très longtemps.*

M. B. : Actuellement, en Colombie-Britannique, un seul groupe, les Carriers qui vivent au nord, a signé un traité avec le gouvernement. Or George III, lorsqu'il a pris possession du Canada, avait spécifié qu'il fallait considérer les Indiens comme étant chez eux en ce pays. Il était donc exclu de leur prendre leurs terres sans les dédommager, ou même sans leur consentement. Cela vaut toujours. (...) C'est pourquoi aujourd'hui, les Indiens de Colombie-Britannique revendiquent une partie si importante du territoire de la province. Ainsi, la ville de Vancouver appartiendrait aux Squamish...

Maintenant, le discours des Autochtones se radicalise. C'était très net lors des conférences constitutionnelles, où les Indiens ont montré à quel point ils étaient de bons orateurs. Ils maîtrisaient très bien le discours. Ils appartiennent, il est vrai, à une culture orale qui passe de plus en plus par l'anglais car 53 des 55 langues indiennes parlées au pays sont en voie de disparition.

M. C. : *Combien y a-t-il d'Indiens dans cette province ?*

M. B. : 55 000. Le taux de natalité est à la hausse. Bien sûr, ils ont déjà été nettement plus nombreux.

M. C. : *Où peuvent nous mener ces changements qu'entraîne l'évolution, rapide, des rapports entre les Indiens et les Blancs au pays ?*

M. B. : Si les Indiens prennent la place qui leur revient, nous allons en profiter au moins autant qu'eux. Mais bien sûr lorsqu'on leur accordera ce qu'ils réclament, ce ne sera que le début des problèmes. Ce qui n'empêche pas qu'il faut y faire face, cesser de prétendre que tout va bien, cesser d'espérer secrètement qu'ils vont disparaître et qu'on réglera la question de cette façon. Comme le dit le chef Joe Mathias : « We're not going to go away »...

Les Indiens de Colombie-Britannique observent leurs cousins américains de l'État de Washington et de l'Oregon ; ils ont une certaine avance sur eux depuis que la Cour Suprême américaine leur a donné raison en 1976. Ils ont maintenant droit à la moitié du poisson et ils interviennent directement dans la gestion des ressources. Ils font donc face, au même titre que les Blancs, à la pollution, à la déforestation. Au début, dans ces deux états, le ressentiment à leur égard était terrible. Maintenant, on comprend mieux le sens de leurs revendications, et leur approche de l'environnement. Ils réussissent à réunir industriels, commerçants et Indiens, et à les faire travailler de façon efficace... ce que le gouvernement n'avait jamais réussi à faire.

M. C. : *Comment les Indiens réagissent-ils face à la pisciculture, qui pourrait être une solution pour maintenir la population de saumons dans les rivières de la côte Ouest, du moins du point de vue des Blancs ?*

M. B. : On leur a proposé de prendre en mains des piscicultures et ils ont refusé. Pour eux, l'essentiel, c'est de nettoyer les rivières et de s'assurer que le saumon remonte comme avant. Le reste, ils le laissent à d'autres. Tout de même, cela peut changer. Il n'est pas exclu qu'un village indien où le taux de chômage atteint 90 % — ce qui est fréquent — accepte de prendre en charge une pisciculture.

M. C. : Le film donne très peu la parole aux Blancs.

M. B. : Généralement, ce sont eux qu'on entend. Par exemple, les Blancs ont acheté du temps d'antenne à la télévision et présenté une publicité qui disait « Forest are forever ». Il a fallu que des groupes de pression interviennent pour qu'on mette fin à la diffusion de ce message rassurant qu'on aurait bien sûr oublié, dix ans plus tard, quand il serait devenu encore plus évident que les ressources forestières ne sont pas inépuisables, quoi qu'on en ait dit. Je préférerais donc faire entendre l'autre version des faits, histoire de rétablir l'équilibre.

M. C. : Comment résumer les rapports des gouvernements du Canada avec les Indiens ?

M. B. : Nous ne nous sommes pas mieux comportés que nos voisins du sud. Peut-être est-ce un effet combiné de la chance, de l'étendue du pays et de la faible densité de la population s'il y a eu, tout compte fait, si peu d'événements-chocs. Certains fonctionnaires fédéraux ont tout de même repris à leur compte cette idée selon laquelle le seul bon Indien était l'Indien mort ! Quant au premier ministre Pierre Elliott Trudeau, n'estimait-il pas que la meilleure chose qu'on puisse faire par rapport aux Indiens était de les assimiler ? Il n'était pas, il est vrai, le premier à énoncer une telle idée...

MAURICE BULBULIAN

BIOGRAPHIE

Maurice Bulbulian naît à Montréal en 1938. Il fait ses débuts à l'Office national du film du Canada en 1965 à titre de réalisateur de documents audiovisuels scientifiques, dans le prolongement de sa formation en pédagogie et de son expérience d'enseignant. Trois ans plus tard, il signe *La P'tite Bourgogne*, un film qui donne la parole aux citoyens d'un quartier populaire faisant face à un projet de rénovation urbaine menaçant. Tout en poursuivant son travail de cinéaste, Bulbulian devient l'un des pionniers de la production vidéo et de la câblodiffusion communautaire au pays, en se joignant à un groupe de recherche sociale auquel sont également associés ses collègues Michel Régnier, Fernand Dansereau et Robert Forget.

C'est dans l'esprit de ce mouvement de changement que Bulbulian réalise, toujours à l'ONF, trois films de la série Société nouvelle : *Un lendemain comme hier*, *La Revanche* et *Dans nos forêts*. Après avoir tourné ses premiers documentaires au Québec — à Montréal et en région — le cinéaste s'ouvre peu à peu à l'étranger. Ainsi filme-t-il les rapports conflictuels entre travailleurs québécois et ontariens (*Les Gars du tabac*) de même que leurs liens de classe avec des Chiliens (*Richesse des autres*). Le cinéaste poursuit dans cette perspective internationale. Il signe un film dans le cadre de la série Canada-Mexique (*Tierra y Libertad*), puis tourne *Cissin... 5 ans plus tard* en Haute-Volta, avec la collaboration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains ; après que le pays eût changé de nom et de régime politique, il réalise le film *Sur nos propres forces*, avec la participation de l'Agence canadienne de développement international.

Tous les documentaires de Maurice Bulbulian témoignent, d'une façon ou d'une autre, de son intérêt pour les conditions de vie des petites gens. Il leur donne la parole et rend compte des inégalités sociales et économiques dont ils sont les victimes.

À partir de la fin des années soixante-dix, le cinéaste dédie la majeure partie de son travail aux Autochtones du Canada. Il ne se limite ni à une région du pays, ni à une nation, pas plus qu'à l'exploration d'une problématique unique. Ainsi consacre-t-il un film à la chasse aux castors chez les Indiens de la basse Côte-Nord (*Ameshkuatan — Les Sorties du castor*), un autre aux menaces

qui pèsent sur les Inuit (*Debout sur leur terre*), deux aux conférences constitutionnelles entourant la question amérindienne (*L'Art de tourner en rond*), un enfin aux revendications et à la pensée des Indiens de la côte Ouest (*L'Indien et la Mer*). Le premier volet de *L'Art de tourner en rond* a remporté un prix à Yorkton, le second a été primé à Montréal.

FILMOGRAPHIE

1968	La P'tite Bourgogne (m. m.)
1970	Un lendemain comme hier (m. m.)
1971	En ce jour mémorable (c. m.)
1971	Dans nos forêts (l. m.)
1973	Richesse des autres (coréal. M. Gauthier, l. m.)
1974	Salvador Allende Gossens : un témoignage (coréal. M. Gauthier, c.m.)
1974	La Revanche (c. m.)
1977	Les Gars du tabac (c. m.)
1978	Les Délaissés (c. m.)
1978	Tierra y Libertad (l. m.)
1978	Ameshkuatan — Les Sorties du castor (coréal. M. Hébert, c. m.)
1982	Cissin... 5 ans plus tard (coréal. Kola M. Djim, m. m.)
1982	Debout sur leur terre (l. m.)
1985	Sur nos propres forces (m. m.)
1988 et 1989	L'Art de tourner en rond (deux m. m.)
1992	L'Indien et la Mer (l. m.)

Tous ces films ont été produits par l'Office national du film du Canada.

DÉCLARATION DE 1982 DES PREMIÈRES NATIONS

« Nous, les peuples originaires de ce pays,
savons que le Créateur est celui qui nous a placés ici.

Le Créateur nous a donné des lois qui gouvernent toutes nos relations
et qui nous permettent de vivre en harmonie avec la nature et les hommes.

Les lois du Créateur ont déterminé nos droits et nos responsabilités.

Le Créateur nous a donné nos croyances spirituelles, nos langues, notre culture
et nous a placés sur cette terre qui pourvoit à tous nos besoins.

Nous avons conservé notre liberté, nos langues et nos traditions
depuis des temps immémoriaux.

Nous continuons d'exercer les droits et d'accomplir les devoirs et responsabilités
que le Créateur nous a donnés envers la terre sur laquelle nous vivons.

Le Créateur nous a donné le droit à l'autonomie et à l'autodétermination.

Les droits et les responsabilités que nous avons reçus du Créateur
ne peuvent être altérés ou abolis par aucune autre nation. »

(Traduction du Secrétariat d'État)

LES INDIENS ET LA PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE QUELQUES DATES IMPORTANTES

1871

Le gouvernement fédéral prend le contrôle de la pêche à la suite de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne.

1878

Le gouvernement interdit l'usage des filets de pêche en eau douce et établit une distinction entre la pêche à des fins de subsistance et la pêche commerciale.

1881

Le gouvernement interdit la vente des conserves contenant du saumon pêché selon les méthodes traditionnelles par les Indiens de la région du fleuve Fraser.

1888

Un règlement fédéral officialise la distinction entre la pêche pratiquée par les Indiens et la pêche commerciale : les Indiens peuvent pêcher pour se nourrir mais ne peuvent ni vendre, ni échanger, ni faire le commerce de leur pêche à moins de se conformer aux méthodes des Blancs et de vendre leurs prises à une fabrique de conserves désignée, à un prix établi.

1891

Le gouvernement rappelle que la pêche est un privilège consenti aux Indiens plutôt qu'un droit ancestral, et qu'il peut leur être retiré en tout temps.

1923

Les Indiens obtiennent le droit de détenir des permis de pêche commerciale, ce qui pousse des groupes de pression à exiger que les gouvernements protègent la place des Indiens dans le secteur des pêches.

1942

La Native Brotherhood of British Columbia et la Pacific Coast Native Fishermen's Association fusionnent afin de défendre les droits des Indiens dans le secteur des pêches.

1967

Le gouvernement met de l'avant des projets qui visent à accroître la participation des Indiens à la pêche commerciale, ce qui mène à la création de programmes d'aide.

1977

Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique mettent sur pied un programme ayant pour but de rétablir le nombre de saumons et de truites, lequel toutefois ne profite pas, comme prévu, aux Indiens.

1982

Avec l'aide du gouvernement fédéral, la Northern Native Fishing Corporation rachète 243 bateaux et 252 permis de pêche ; elle garde la propriété des permis et revend les bateaux à des pêcheurs indiens.

1982

La nouvelle Constitution canadienne reconnaît enfin l'existence des peuples autochtones et de leurs droits au Canada.

1986

Accusé en 1984 d'avoir utilisé un filet de pêche au saumon ne respectant pas les dimensions réglementaires, Edward Sparrow, qui invoque le droit ancestral des Autochtones de pêcher sur le fleuve Fraser, reçoit l'appui de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qui réaffirme ainsi la primauté du droit de pêche des Autochtones.

(D'après *Aboriginal Peoples of British Columbia : A Set of Readings*, document préparé par Cross Cultural Consulting Inc. à l'intention du ministère des Pêches et Océans de la Colombie-Britannique)

GÉNÉRIQUE

Ce film doit beaucoup aux enseignements de Dave Elliot Sr.
réunis dans son livre *Salt Water People*.

Il est dédié à la mémoire du chef héréditaire Adam Shewish.

Un film de
Maurice Bulbulian

Avec la participation de

Stanley Sam

Frank Ledoux

Chef Joe Mathias

Earl Claxton

Sam Edgar

Elwood Modeste

Art Jones

Chef Denis Alphonse

Chef Tom Sampson

Carl Edgar Sr.

Kim Recalma Clutesi

Jessie Hamilton

Harold Touchie

Vemon Ross

Tim Young

Chef Burt Mack

Rob Warren

Margaret Joseph

Feu chef Adam Shewish

Chef Bob Martin

Charlie Thompson

Chef George Watts

Chef Wendy Grant

Archie Thompson

Feu chef Queesto

Gabe Bartleman

Jimmy Chester

Vina Starr

Butch Jack

Archie Frank

Morris Tremblay

Bobby Wasden

Carl Edgar Jr.

Bud

Elen White

Larry Beard

Lyle Freeman

Pat Charleston

Joe Washington

Wally Erickson

Marie Martin

Chef Billy Frank

Dave Rekdal

Jack Thompson

Ron Sparrow

Andrew Qualicum

Officiers et équipage du patrouilleur *Tanu*
Équipage du *Nordic Queen*
Équipages de la flotte de pêche au hareng à
Barkley Sound

Recherche et coordination de production
Bob Warren

Caméra
Serge Giguère
assisté de
François Vincelette

Son
Diane Carrière

Caméra animalière
Dick Harvey

Montage
Marc Hébert
Maurice Bulbulian

Chef monteur son
Les Halman
Montage son
Don Ayer
assistés de
Alain Després

Recherche — effets sonores
Vital Millette

Montage de la musique
Chris Crilly

Bruitage
Andy Malcolm
assisté de
James A. Gore

Enregistrement des effets sonores
Louis Hone

Mixage
Adrian Croll

Images additionnelles
Martin Leclerc
Julie Warren
Kirk Tougas
Pauline Heaton
assistés de
Jocelyn Simard
Serge Lafortune
Cameron J. Hayduk

Son additionnel
Gary Marcuse

Éclairage
Sandy Hegyi

Tournage à Musqueam
Nettie Wilde

Musique

R. Murray Schafer

« Garden of Bells » (Arcana)

« Snowforms » (Arcana)

« Epitaph for Moonlight » (Berandol)

« Miniwanka » (Universal)

interprétés par

The Vancouver Chamber Choir

dirigé par

Jon Washburn

Quatuor à corde n^o 2 « Waves » (Berandol)

interprété par

The Purcell String Quartet

« East » (European American Music)

interprété par

The National Arts Center Orchestra

dirigé par

Mario Bernardi

Conseiller musical

Julian Olson

Chants interprétés par

les membres des Premières Nations

Toquaht, Tseshah, Ditidaht,

Macah et Ahousah

Chant du saumon

Elen White

Flûte

Ken Cooper

Supervision des effets visuels

François Aubry

Animation

Bertrand Langlois

Pierre Veilleux

Marcia Rocha

Tournage des effets spéciaux

Jean-Pierre Lachapelle

Éclairage

Guy Rémillard

Art graphique

Tim Paul

Peinture rupestre

Saul Terry

Laboratoire

ONF

Coordination technique

Edouard Davidovici

Michelle Guérin

Sayedali Rawji

Version française

Hubert Fielden (Sonolab)
Dagmar Teufel

Administration

Joanne Gallant
Danielle Aubin

Étalonnage

Gudrun Klawe
Guy Destroismaisons

Titres

Val Teodori

Administration

Denise DesLauriers
Johanne Dubuc
Lise Lévesque

Direction du Programme documentaire

Jean-Marc Garand

Mise en marché

André Dugal

Production

Jacques Vallée

Ce film a été produit avec la participation financière de Pêches et Océans Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, La Chaîne de TVOntario, et la collaboration de TV5.

Une production de l'Office national du film du Canada

© 1992 Office national du film du Canada

LES INDIENS DU CANADA FILMOGRAPHIE

Depuis plusieurs années, des cinéastes consacrent aux Indiens du Canada des films qui reflètent leurs cultures aussi bien que leurs revendications. Bon nombre de ceux-ci — règle générale, des documentaires — font partie de la collection distribuée par l'Office national du film du Canada.

Les titres des films traitant directement des Indiens de la côte Ouest sont suivis d'une astérisque. Plusieurs films de la collection de l'Office national du film du Canada sont disponibles en vidéocassette. Certains comportent des sous-titres codés pour les personnes sourdes ou malentendantes.

- À la recherche des Hurons**, George Appleby, 1977, c. m (C 0277 529)
À nous de jouer, Lee Gordon (Westminster Films Ltd.), 1973, c. m. (C 0273 585)
Akki, Guy Bénard, 1991, c. m. (C 0291 002)
Ameshkuatan — Les Sorties du castor, Maurice Bulbulian, 1978, c. m. (C 0278 112)
L'Art de tourner en rond, Maurice Bulbulian, 1988, deux m. m.
1^{re} partie (C 0287 040)
2^e partie (C 0287 077)
Art et Légende*, Richard Gilbert, 1964, c. m. (C 0264 079)
Attiuk, René Bonnière (Crawley Films Ltd.), 1963, c. m. (C 0263 020)
L'Avenir entre nos mains, Yolande Garant, Carol Geddes et Ginny Stikeman, 1986, c. m. (C 0286 548)
Au nord du 60^e - Le Troisième Ordre économique, Barbara Barde, 1985, c. m. (C 0285 035)
Au nord du 60^e - Sur la voie de l'autonomie, Barbara Barde, 1985, c. m. (C 0285 036)
La Beauté de mon peuple, Nova Productions, 1977, c. m. (C 0277 526)
Canada vignettes : le pèlerinage à St-Laurent, Dan J. McCrimmon, 1988, t. c. m. (C 0285 073)
Canada vignettes : le riz sauvage, Alanis Obomsawin, 1979, t. c. m. (C 0279 129)
Canada vignettes : le totem*, Jack Long, 1979, t. c. m. (C 0279 145)
Canada vignettes : manteau métis, 1979, t. c. m. (C 0279 141)
Canada vignettes : mocassins, 1979, t. c. m. (C 0279 139)
Canada vignettes : parure de tête, 1979, t. c. m. (C 0279 140)

Canada vignettes : pipe indienne, 1979, t. c. m. (C 0279 138)
César et son Canot d'écorce/Cesar's Bark Canoe, Bernard Gosselin, 1971, m. m. (C 0371 074)
Charpentier du ciel, Don Owen, 1965, c. m. (C 0265 111)
Chasseurs cris de Mistassini, Tony Ianzelo et Boyce Richardson, 1974, m. m. (C 0274 001)
Le Collet à lièvre, 1978, c. m. (C 0274 001)
La Conquête de l'Amérique, Arthur Lamothe, 1990 et 1992, deux l. m. (C 0292 007)
L'Esprit des neiges/Snow Dream, Claude Grenier, 1983, c. m. (C 0083 037)
Les Événements de Restigouche, Alanis Obomsawin, 1984, m. m. (C 0284 029)
Le Festin des morts, Fernand Danserau, 1965, l. m. (fiction) (B 0265 037)
Fierté sur toiles, Henning Jacobsen, 1973, c. m. (C 0273 622)
Le Goût de la farine, Pierre Perrault, 1977, l. m. (C 0277 004)
La Grande Maison, Allan Wargon, 1950, c. m. (C 0251 012)
Histoire sans fin, Derek Mazur, 1988, m. m. (fiction) (C 0286 154)
Horizons nouveaux - Jour après jour, Jeffrey Howard Productions Ltd., 1982, c. m. (C 0282 507)
Ikwe, Norma Bailey, 1988, m. m. (fiction) (C 0286 155)
L'Indien et la mer*, Maurice Bulbulian, 1992, l. m. (C 0292 083)
L'Indien parle, Marcel Carrière, 1967, m. m. (C 0267 025)
Louis Riel : dernier songe, Claude Grenier, 1983, c. m. (C 0283 056)
La Maison Poundmaker - La voie de la guérison, Alanis Obomsawin, 1988, c. m. (C 0287 159)
Marius Barbeau et l'Art totémique*, Réal Benoît, 1959, c. m. (B 0259 080)
Mère de tant d'enfants, Alanis Obomsawin, 1977, m. m. (C 0277 518)
Messages de piste, Les Ateliers audiovisuels du Québec, 1977, c. m. (C 0077 602)
Mon pays est ma vie, René Fumoleau, o. m. i., 1977, c. m. (C 0277 659)
Le Monde va nous prendre pour des sauvages, Jacques Godbout, 1964, c. m. (C 0264 132)
Le Montage de la tente, Les Ateliers audiovisuels du Québec, 1977, c. m. (C 0077 603)
Norval Morrisseau : un paradoxe, Henning Jacobsen, 1974, c. m. (C 0274 543)
Nos terres, source de vie, Tony Ianzelo et Boyce Richardson, 1974, m. m. (C 0274 152)

Nouvelles alliances, Joan Henson, 1990, c. m. (fiction) (C 0288 001)

L'Ours renifleur/The Sniffing Bear, Co Hoedeman, 1992, c. m. (animation)
(C 0092 055)

Par la force du cercle, Luc Côté, Robbie Hart et Joël Berthomeu, 1990, c. m.
(C 0290 149)

Paul Kane chez les Amérindiens, Gerald Budner, 1972, c. m. (C 0272 095)

Le Pays de la terre sans arbre ou le Mouchouâniipi, Pierre Perrault, 1980, l. m.
(C 0280 060)

La Petite Nouvelle*, John Wright, 1988, c. m. (fiction) (C 0286 044)

Le Piège à martre, Les Ateliers audiovisuels du Québec, 1977, c. m. (C 0077 604)

Le Piège en fer, Les Ateliers audiovisuels du Québec, 1977, c. m. (C 0077 601)

Premier voyage, fort William, Joan Henson, 1988, c. m. (fiction) (C 0287 165)

La Raquette, Les Ateliers audiovisuels du Québec, 1977, c. m. (C 0077 605)

Les Raquettes des Atcikameg, Bernard Gosselin, 1973, m. m. (C 0273 045)

Richard Cardinal : le cri d'un enfant métis, Alanis Obomsawin, 1986, c. m.
(C 0286 056)

La Robe rouge, Michael Scott, 1978, c. m. (fiction) (C 0278 319)

Sans adresse, Alanis Obomsawin, 1988, m. m. (C 0288 057)

Le Serpent des neiges, AKO Productions Ltd., 1972, c. m. (C 0272 538)

Le Soleil perdu, Colin Low, 1961, c. m. (C 0261 035)

Un pays sans bon sens !, Pierre Perrault, 1970, l. m. (B 0270 082)

Veillée funèbre, Norma Bailey, 1988, m. m. (fiction) (C 0286 166)

Vogue-à-la-mer, Bill Mason, 1966, c. m. (C 0266 061)

LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Au nombre d'environ 62 000, les Amérindiens et les Inuits du Québec représentent environ 1 % de la population québécoise. Plus de la moitié d'entre eux ont moins de 25 ans. Il y a dix nations amérindiennes au Québec, soit les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendat, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Montagnais et les Naskapis.

Ces nations sont toutes différentes les unes des autres. Même à l'intérieur d'une nation, le mode de vie et la situation socio-économique peuvent varier beaucoup d'une communauté à l'autre. Les communautés situées près des grands centres ont une économie souvent très développée et un bon taux de scolarisation. Par contre, celles qui sont isolées ont plus souvent conservé le mode de vie traditionnel basé sur la chasse, la pêche et la cueillette.

Pour la plupart des Autochtones du Québec, la chasse et la pêche constituent encore aujourd'hui des activités importantes. Elles sont liées à l'occupation du territoire, au maintien de la culture, au développement économique et à leur volonté de participer à la gestion des ressources fauniques. La pourvoirie est d'ailleurs un secteur économique en développement dans plusieurs communautés autochtones du Québec. Des communautés montagnaises, Mingan a repris possession des rivières Manitou et Mingan en 1983, et envisage d'y établir aussi une pourvoirie lorsque la rivière sera restaurée. Pour leur part, les Montagnais de Uashat-Maliotenam, près de Sept-Îles, viennent d'acquérir à un prix nominal la pourvoirie de la compagnie Iron Ore sur la rivière Moisie.

On ne peut parler des Amérindiens et de la mer sans mentionner les Micmacs. Avant l'arrivée des Européens, ils étaient surnommés « les gens de la mer ». Ayant pour territoire ancestral la Gaspésie et les provinces maritimes, les Micmacs se construisaient des bateaux pouvant les amener vers les îles du golfe Saint-Laurent et même au-delà, loin sur la Basse Côte-Nord.

La pêche du saumon a toujours fait partie du mode de vie des Micmacs. Depuis 1982, la communauté de Restigouche signe chaque année avec les gouvernements du Québec et du Canada une entente fixant les quotas de prises. De leur côté, les Micmacs de Gesgapegiag (Maria) ont formé, en 1985, la Société de gestion de la rivière Cascapédia, composée de Micmacs et de non-Autochtones en nombre égal. Elle offre des journées de pêche très recherchées par les sportifs.

La destruction des espèces marines due à la pollution et à la surexploitation commerciale de la mer est un drame pour toute l'humanité, mais surtout pour les peuples autochtones qui y ont puisé leur nourriture pendant des millénaires.

Texte : Lucie Dumas
Direction des communications
Secrétariat aux affaires autochtones